

## **Quand on a perdu la confiance et la loyauté, il reste la peur ...**

### **Tout le monde sur le pont le 2 janvier : mais à quel prix ?**

Mercredi 24 octobre, a eu lieu une réunion entre le Directeur Général et les secrétaires généraux des quatre syndicats représentatifs à la DGFIP.

Lors de cette entrevue, il a été évoqué la volonté du DG de suspendre à compter du 2 janvier 2019 et jusqu'à nouvel ordre les congés posés, dans les règles et dans les délais par les agents, et validés par les directeurs.

Cette manoeuvre traduit à l'évidence la fébrilité dans laquelle se situent les responsables de la DGFIP dans la mise en place du Prélèvement à la Source.

De deux choses l'une, ou bien la décision de lancer le PAS en 2019 est mûrement réfléchie, techniquement fondée, l'ensemble des contraintes sont largement anticipées, il n'y a aucune raison de s'alarmer, la CGT était un oiseau de mauvaise augure en attirant l'attention sur un risque industriel et alors ces menaces de suppression des congés et de mobilisations exceptionnelles sont vaines.

Ou alors, c'est la panique à Bercy et il est décidé de placer les agents en première ligne sous le feu des usagers mal-orientés, mal-informés et perdus dans cette usine à gaz symbole d'une construction d'énarques. Nous le redisons, le PAS n'est pas destiné à moderniser de quelque manière que ce soit le recouvrement de l'impôt mais bien à fusionner l'IR et la CSG. Dans quel but ? Fiscaliser l'assiette de la protection sociale et donc livrer la Sécurité Sociale aux assurances privées.

### **Une confiance perdue**

Depuis plusieurs années, la gestion des personnels des plates-formes a été violente en ce sens que la DGFIP a laissé les agents dans une incertitude totale quant à l'avenir de leur cadre administratif, de leurs missions, de leur environnement professionnel et de l'organisation de leur temps de travail.

Cela fait déjà plusieurs interpellations que la CGT lance concernant le sort de nos missions à l'horizon septembre 2020. Aucune réponse n'a été formulée par la DGFIP.

Cette question n'est pas sans importance, car il en va du sort de la quasi-totalité des cadres A de la DIS. Cette anticipation est à prendre dans le contexte des nouvelles règles de mutation qui ne fixent plus de priorité à résidence comme on l'entendait dans les règles précédentes. Mais ce constat vaut également pour les autres catégories de personnels qui ne seraient pas attirés par une restriction du champ des compétences et une industrialisation des missions, nous pensons là aux réponses courriels automatisées.

C'est bien la confiance envers nos instances dirigeantes que nous avons perdue.

### **Seule la CGT s'est prononcée résolument contre l'organisation temporaire du 30 août**

Déjà la SRP a commis un précédent. Le 30 août, elle a procédé à une modification de nos missions, de nos horaires et de nos permanences (reniant ainsi l'existence même de la DIS), sans aucune concertation, en dehors de tout cadre de dialogue social.

../..

***suite pièce jointe***

**Colonne de droite publique:** [En direct des sections](#)

**Public:** [Infos / actions](#)

[Accueil](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)